

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 31 MAI 2017 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente

**PRESENCES** : Conseil général : 43  
: Conseil communal : 9

**EXCUSE-E-S** : Mme Maria GOUJON-BURKHARD (PS),  
MM. Claude BAYS (PDC), Samuel BRÜGGER (UDC), Jean-Claude DE REYNIER  
(PLR), Pierre-André KUENLIN (PDC), Nicolas PENSEYRES (UDC), Luigi RIO (PS)

**SECRETAIRE** : M. Luc MONTELEONE

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de  
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Programme interservices de travail social communautaire (PITSC), information
2. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2017
3. Examen et adoption des comptes 2016 et du rapport de gestion 2016 (message 03-17)
4. Proposition du Parti socialiste concernant la constitution d'une commission de fusion
5. Elections :
  - à la Présidence,
  - à la Vice-Présidence,
  - allocutions de la Présidente sortante et du Président élu
6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
7. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente, ouvre la séance en saluant **Introduction**  
Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Madame Martine BOZIER, Monsieur Luc MONTELEONE, le public, ainsi que les représentants du PITSC et de la presse.

La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Mme WIDMER-COMMENT relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La liste des présences circule pour signature.

Pour la séance de ce soir, Mme WIDMER-COMMENT excuse l'absence de : Mme Maria GOUJON-BURKHARD (PS) et MM. Claude BAYS (PDC), Samuel BRÜGGER (UDC), Jean-Claude DE REYNIER (PLR), Pierre-André KUENLIN (PDC), Nicolas PENSEYRES (UDC) et Luigi RIO (PS).

**La Présidente constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité.** **Décision**

**1. Programme interservices de travail social communautaire (PITSC), information**

Mme Mary Claude PAOLUCCI se fait un plaisir de faire le point sur ce qui se passe dans ce programme, mis en place il y a quelques années, qui dépend de son dicastère. Elle passe ainsi la parole à M. Ludovic DOUGOUD, coordinateur au PITSC.

**Intervention du Conseil communal**

M. Ludovic DOUGOUD explique donc que le PITSC est un programme de réinsertion socioprofessionnelle qui existe maintenant depuis 2013, lancé sur la base d'une réflexion du Service social, après une modification de la loi sur le chômage en 2012. C'est un programme novateur et il n'en existe pas d'autre ailleurs en Suisse romande. Son grand avantage, c'est que, cotisant au chômage, il permet aux bénéficiaires d'ouvrir un nouveau délai-cadre à la fin de leur période au sein du PITSC. L'équipe d'encadrement se compose de lui-même, à 40%, et de deux stagiaires par année, de six mois chacun, dans le cadre de leur formation HES. Ce programme est destiné aux

**Intervention de L. DOUGOUD, Coordinateur au PITSC**

Marlinois qui sont bénéficiaires d'une aide financière du Service social, au chômage en fin de droit, ou sans droit au chômage.

M. DOUGOUD présente les étapes de mise en place de ce programme.

#### 2012

- Réflexion au sein du service social puis avec le service d'animation socioculturelle et les politiques suite à la modification de la loi sur l'assurance
- Création du groupe de pilotage
- Engagement de la première coordinatrice à 50%

Le groupe de pilotage a bien évolué depuis lors, puisqu'il est désormais composé de M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, de M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic et responsable du dicastère de l'animation, de Mme Mary Claude PAOLUCCI, responsable du dicastère de la santé et des affaires sociales, de M. Michel FAVRE, responsable de l'animation socioculturelle, de Mme Dominique KOLLY, responsable du service social, de Mme Isabelle HEMMER, responsable des Ressources humaines, d'un stagiaire et de lui-même.

#### 2013

- Engagement des premiers AE en avril
  - 2 AE dans un premier temps (40% et 60%)
  - 11 sur l'année (dont 2 en externe)
- Premiers mandats de la part des services communaux

#### 2014

- Diminution du pourcentage de la coordinatrice pour l'engagement d'un stagiaire HES
- Changement de coordination en avril
- Premiers contrats LEMT
- 10 AE entre 20% et 100% (6 de 2013 + 4 nouveaux)

M. DOUGOUD explique que les améliorateurs d'environnement (AE) sont les bénéficiaires du programme, appelés ainsi car l'un des objectifs du programme est d'améliorer la qualité de vie de la commune.

Dès 2014, les premiers contrats LEMT ont été conclus. Ce sont des contrats qui se font en partenariat avec le Service public de l'emploi (SPE). Les améliorateurs sont donc engagés par le SPE, mais travaillent pour la commune à 100%, avec un 20% destiné à leurs recherches d'emploi pour lesquelles il y a un accompagnement. Le salaire est financé à 50% par la commune de Marly et à 50% par le SPE.

**2015**

- Changement de coordination
- Promotion du programme dans les médias
- Reconnaissance des autres services communaux et étroite collaboration
- Création d'un cahier des charges au service civil
- 13 AE (5 de 2014, 8 nouveaux)

En 2015, M. DOUGOUD, à son arrivée, commence la promotion du programme au sein de la commune et dans les médias également. On a eu la chance d'avoir un bel article dans La Liberté qui a mis en avant le programme à travers l'installation des géraniums. On s'est rendu compte qu'il y a eu une reconnaissance de la part des autres services communaux. Une étroite collaboration s'est ainsi développée avec eux. Le cahier des charges du service civil a été créé pour pouvoir pallier le manque de stagiaires qui accompagnent les améliorateurs d'environnement, car il est important, sur le terrain, d'avoir quelqu'un avec eux. Sur l'année, le PITSC a compté 13 améliorateurs d'environnement, dont 8 nouveaux engagements.

En 2016, M. DOUGOUD souligne que le PITSC a pu multiplier par quatre ses mandats pour des particuliers, des mandats qui sont facturés et qui génèrent donc des rentrées financières.

Le PITSC a également été intégré à la formation HES à Givisiez. Il participe du coup à des modules de formation pour les futurs travailleurs sociaux. Pour l'année 2016, le programme comptait 16 améliorateurs d'environnement, dont 8 nouveaux engagements.

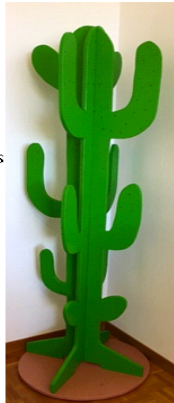
Pour cette année 2017, M. DOUGOUD souligne que le PITSC a vraiment été intégré à la formation HES, en y intervenant à trois reprises déjà depuis le début de l'année. Il y a eu une accentuation de la visibilité du programme, en retravaillant par exemple le flyer du programme, en créant un site internet. Sur l'année, ce sont 10 améliorateurs d'environnement qui œuvrent, dont 2 nouveaux.

Quatre différents types de projets sont développés:

## Les différents types de projets

### • Projets propres au PITSC

- Géraniums
- Figurines de naissance
- Fleurs
- Restauration de meubles
- Chaises africaines
- Secrétariat du PITSC
- Porte-bouteille
- Porte-manteau



### • Collaborations avec particuliers

- Déménagements
- Montage de meubles
- Jardinage
- Nettoyages
- Service de déchetterie
- Réparations de vélos

### • Collaborations avec commerces et sociétés

- Vélos MIC
- Démontage de caisses MIC
- Montage d'infrastructures
- Livraison de matériel

La collaboration avec les autres services communaux, ou d'autres entités publiques, représente une grande part des mandats du PITSC.

## Collaboration avec les services communaux

### ANJM

Fabrication d'étagères à flyers  
 Installation nouveaux locaux  
 Gestion, entretien du matériel  
 Livraison de matériel  
 Incroyables comestibles  
 Boîtes à livres

### Bibliothèque

Montage/démontage d'infrastructures  
 Fabrication et pose de PEV  
 Nettoyage des fenêtres  
 Réparation d'un chariot à livres

### Curatelles

Déménagements  
 Nettoyages  
 Evacuation déchets



### Ecoles

Accompagner les enfants pour les visites médicales  
 Saint-Nicolas  
 Patrouilleur durant les travaux du passage souterrain  
 Jardin Marly Cité  
 Entasser pupitres en fin d'année  
 Fabrication de porte-manteau et d'étagère pour l'AES  
 Livraison des repas pour l'AES



**Edilité**

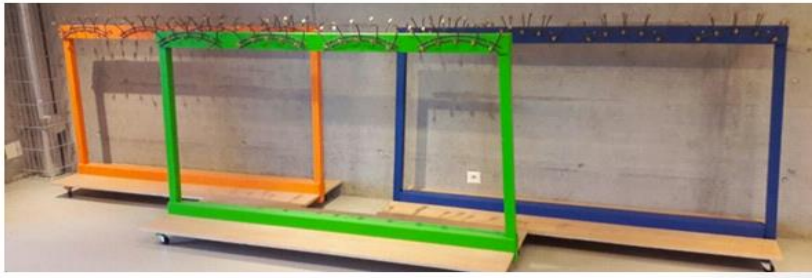
Pose de panneaux d'entrées de village  
Remplacement personnel  
« Navette-Déchète »

**Marly Sympa**

Garderie pour les cours de sensibilisation au français  
Porte-manteaux

**Paroisse**

Mise en place de la salle de Marly Cité  
Fabrication de panneaux d'entrées de village et affiches



En collaboration avec l'Animation socioculturelle, un grand projet vient de se terminer, soit les jardins communautaires. Ces bacs sont entièrement faits à partir de palettes récupérées. Le Square a également participé à la décoration des bacs.



**M. DOUGOUD résume cette évolution du PITSC :**

2013	2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination à 50%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination à 40% + stagiaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du programme avec 2 AE à 40% et 60%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 AE début 2017 dont 6 à 100%</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat principalement de la part de l'ANIM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 types de mandat</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des rentrées financières</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance de la filière de formation en travail social</li> </ul>

Il y a entre 10 et 15 améliorateurs d'environnement par année, ce qui correspond à :

- 33 engagements depuis le lancement du programme dont:
  - 12 ont trouvé un nouvel emploi
  - 3 sont partis en pré-retraite
  - 7 personnes ont ouvert un nouveau délai-cadre au chômage
  - 4 personnes sont retournées à l'aide sociale entièrement ou partiellement pour cause de taux d'activité trop faible
  - 1 personne est rentrée au pays
  - 6 personnes continuent leur réinsertion socio-professionnelle au sein du PITSC

### 29 sorties de l'aide sociale!

On se rend compte que sur les 33 engagements du départ, il y a eu 29 sorties de l'aide sociale.

En 2016, M. DOUGOUD relève que le PITSC a effectué 2'434 heures en collaboration ou pour les services communaux (2'573 en 2015), ce qui représente 34'600 francs d'économies pour la commune.

Le montant qui a été facturé aux particuliers se monte à 13'189 francs 90 pour l'année 2016. En 2015, ce montant s'élevait à 3'326 francs 80, montant qui a donc été multiplié par quatre. L'économie faite par le Service social est de 94'076 francs, sur une année.

Si l'on additionne tous ces chiffres, avec un budget total d'environ 200'000 francs, on parvient à un retour sur investissement, après quatre ans d'existence :

## Retour sur investissement

Libellé	Charges	"produits"
Budget total du PITSC	200'000.00	
Economie réalisée en terme de dotation et remplacement		34'600.00
Economie réalisée par le service social (aide)		94'076.00
Prestations refacturées à des tiers		13'189.90
	200'000.00	141'865.90
Différence		58'134.10
	200'000.00	200'000.00

Avec un budget engagé de Fr. 200'000.- et après 4 ans d'existence, nous constatons que le ROI est important puisqu'il représente le **70.93%**.

L'investissement financier réel de **Fr. 58'135.10** aura permis d'améliorer la qualité de vie des marlinois mais aura également contribué à réinsérer des personnes dans la vie active.

A terme, la volonté du Conseil communal serait d'arriver à l'équilibre budgétaire

M. DOUGOUD explique que l'investissement financier réel de la commune est finalement d'environ 60'000 francs. Ce programme a permis, de plus,

d'améliorer la qualité de vie des habitants de la commune, mais également de réinsérer des personnes dans la vie active, en prenant en compte l'aspect humain, l'estime de soi, la confiance en soi, la valorisation.

M. DOUGOUD conclut en indiquant que le PITSC :

- Permet à la commune
  - Une main d'œuvre supplémentaire sans gonfler les heures du personnel fixe
  - De faire des économies au SSM mais aussi dans les autres services en mandatant le PITSC
  - L'amélioration de la qualité de vie au travers de projets originaux
  
- Permet aux AE de retrouver
  - une activité professionnelle
  - des liens sociaux
  - une estime d'eux-mêmes
  - un salaire

**Projet gagnant - gagnant**

Au terme de cette présentation, le Conseil général applaudit M. Ludovic DOUGOUD.

Après avoir remercié M. DOUGOUD pour cette présentation, Mme Line WIDMER-COMMENT passe encore la parole à M. Benjamin EICHENBERGER, animateur socioculturel et coordinateur Marly Sympa.

***Intervention de la  
Présidente***

Depuis 2014, M. Benjamin EICHENBERGER explique que, dans le cadre de la formation des agents Marly Sympa, un nouveau module pratique de terrain, appelé « connaissance de l'espace social », a été inséré. L'idée est que le Conseil communal donne un thème sur lequel travailler une problématique type qui existe sur le territoire : avec les agents en formation, ce thème est pris comme exercice et aboutit à l'esquisse de solutions. En 2014, la problématique soulevée était la gestion des déchets au niveau du tri local, puisqu'il y avait certains problèmes dans des petites déchetteries de quartier. Le Conseil communal a donc demandé de se pencher sur cette problématique et d'imaginer des pistes de solution. Parmi les idées exprimées et passées au crible des valeurs Marly Sympa, celle qui a été retenue est de sensibiliser la population et de donner de l'information sur le pourquoi de la volonté de trier ses déchets et sur les incidences qui en découlent si on les trie ces déchets ou si on ne les trie pas : cela passait par une communication qui soit accessible à tous. On a donc pris le parti d'imaginer un film d'animation où la majorité de la communication passe par l'image et non par le texte. Le projet en est resté là en 2014. En 2015, une collaboration a démarré avec l'EIKON, qui est l'école d'art graphique de Fribourg. Des étudiants se sont mis à disposition pour réaliser ce film d'animation qui a été créé avec des membres du Conseil communal, des

***Intervention de  
B. EICHENBERGER***



agents Marly Sympa et d'autres personnes qui étaient intéressées. Le film étant maintenant réalisé, M. EICHENBERGER en profite pour le faire connaître du Conseil général. Il précise encore que ce film sera sous-titré, dans le courant du mois septembre, dans une dizaine de langues.

Le Conseil général prend connaissance du film intitulé « Si tu es de Marly, tu tries ! », qu'il applaudit également.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017**

***Intervention de la Présidente***

La Présidente constate que le procès-verbal de la séance du 29 mars 2017 ne suscite aucune remarque.

**Le procès-verbal de la séance du 29 mars est donc adopté à l'unanimité.** ***Décision***

## **3. Examen et adoption des comptes 2016 et du rapport de gestion 2016 (message 03-17)**

***Intervention de la Présidente***

Selon l'article 32 du règlement du Conseil général, Mme WIDMER-COMMENT précise que l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen des comptes. Par contre, une demande de renvoi est possible : constatant que cette possibilité n'est pas utilisée, la Présidente passe la parole au Conseil communal.

En guise d'introduction, M. Jean-Pierre OERTIG présente quelques chiffres clés de l'exercice 2016.

***Intervention du Conseil communal***

Bénéfice	228'184.45
Amortissements supplémentaires	1'398'935.15
Dette nette communale	37,47 mio.
Dette nette par habitant	4'589
Patrimoine administratif, par habitant	4'170
Charges du personnel (y.c. assurances sociales) par rapport aux charges totales	23,67 %

Il indique que le Conseil communal se réjouit du résultat positif de 228'184 francs 45, d'autant plus qu'il ne découle pas d'une progression des recettes fiscales. Au contraire, celles-ci sont globalement en recul par rapport aux comptes 2015. M. OERTIG ouvre une parenthèse en évoquant certaines communes qui ont augmenté leur coefficient d'impôt ces dernières années ; leur situation est bien meilleure que celle Marly, ce qui leur permet de faire des réserves et autres provisions pour des investissements futurs.

M. OERTIG relève que la dette nette par habitant se situe à 4'589 francs. Il est intéressant de mettre en parallèle avec cette dette nette le patrimoine administratif, par habitant, de 4'170 francs. Pour ce qui est des charges du

personnel, M. OERTIG indique que le ratio est de 23,67% par rapport aux charges totales. En comparaison avec certaines communes comme Bulle, Estavayer ou Fribourg, Marly est tout à fait dans le tir. La charge du personnel communal n'est ainsi pas surfaite.

Les comptes de fonctionnement 2016 se présentent ainsi :

	<b>Comptes 2016</b>	Budget 2016	Comptes 2015
Produits	38'683'579	39'382'275	39'872'317
Charges	38'455'394	40'285'726	39'849'615
Résultat	<b>+228'184</b>	<b>-903'451</b>	<b>+22'702</b>

**1'131'635**

Quant à cette différence de 1'131'635 francs par rapport au budget, M. OERTIG ne peut pas dire que c'est la budgétisation du Conseil communal qui a été faite à la légère. Ce qui est en cause, ce sont les éléments de charges liées qui échappent au Conseil communal. M. OERTIG parle encore du « petit exploit » que le Service des finances a réalisé par rapport aux recettes fiscales, puisque la différence est en-dessous de 90'000 francs, de 89'771 francs pour être précis, dans les comptes par rapport au budget. C'est assez fantastique d'avoir pu être aussi proche de la réalité.

Au sujet des amortissements supplémentaires, M. OERTIG les détaille de la manière suivante :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
<b>600'000</b>	99.332.00	<b>600'000</b>	16.480.00
<b><u>798'935</u></b>	99.332.00	_____	
<b><u>1'398'935</u></b>		<b><u>600'000</u></b>	

*16.480.00 = Prélèvement à la réserve constituée par les contributions de remplacement des abris de protection civile, dûment autorisé par le SPPAM (voir message 09/12 – Grand-Pré, abris publics protégés pour 400 places)*

*99.332.00 = Amortissements supplémentaires (voir détail resp. commentaires page 72)*

Il explique que le compte des produits n° 16.480.00, qui fait ressortir un montant de 600'000 francs, concerne le message 09-12 relatif à la construction de l'école de Grand-Pré, message qui prévoyait notamment la construction de deux abris publics protégés pour 400 places au total et une subvention (réserve) de 600'000 francs. L'autorisation d'utiliser cette subvention a été donnée l'année dernière. En raison de quelques soucis temporaires de liquidités, ces 600'000 francs ont été utilisés pour le fonctionnement de la commune. Cependant, afin de ne pas fausser le résultat, M. OERTIG indique que ce montant de 600'000 francs a été inscrit

dans les amortissements supplémentaires. Dans les faits, M. OERTIG précise que ce sont les 798'935 francs qui sont à considérer comme résultat final.

En présentant les comptes d'investissement 2016, M. OERTIG relève que les investissements nets se situent bien en dessous de ce qui a été mis au budget.

	<b>Comptes 2016</b>	Budget 2016	Comptes 2015
Recettes	400'649	342'070	760'021
Dépenses	5'664'980	14'056'640	9'333'604
<b>Investissements nets</b>	<b>5'264'331</b>	13'714'570	8'573'583

Beaucoup d'investissements sont encore en cours et très peu n'ont pas encore commencé. Certains investissements se termineront en 2017 ; il pense notamment au bâtiment scolaire dont le décompte final ne nous est pas encore parvenu, aux routes communales, à la protection des eaux. Il indique encore que, lors de l'élaboration de la planification financière, il sera peut-être nécessaire de revoir, de corriger ou de supprimer certains investissements. Pour ceux qui sont en cours, ils seront bien entendu maintenus.

En commentant l'image suivante, M. OERTIG se réjouit, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, d'un résultat positif.



- ✓ 2<sup>ème</sup> année consécutive avec un résultat positif
- ✓ Prévisions budgétaires de l'Etat (charges liées par ex. santé / enseignement & formation) surestimées
- ✓ Péréquation financière en hausse !
- ✓ Charges directes de la commune maîtrisées
- ✓ Intérêts de la dette
- ✓ Amortissements comptables supplémentaires

Au sujet des prévisions budgétaires de l'Etat, il souligne toutefois que les charges liées, qui concernent surtout la santé, l'enseignement et la formation, ont été à son sens surestimées. M. OERTIG se réjouit que la péréquation financière soit en hausse. Mais le fait d'être bénéficiaire, et non contributeur, montre la relative faiblesse de Marly au niveau des rentrées fiscales. Il constate que les charges directes communales sont maîtrisées et qu'il ne faut pas relâcher l'effort de tous les jours dans ce sens.

Au sujet de l'évolution fiscale, il apporte la comparaison suivante :



- Impôts sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales (statistiques cantonales)

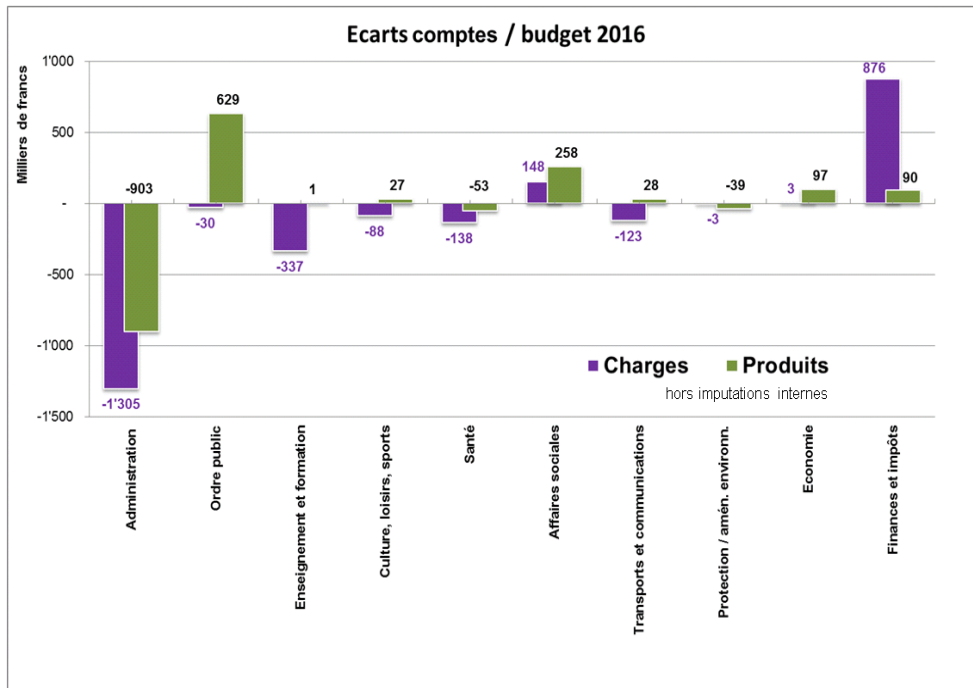
	2010		2014
• revenu	15'380	➡	15'748
• bénéfice	1'464	➡	1'454

- Péréquation financière en hausse !
- Affaires sociales
- Capacité d'investissement demeure faible

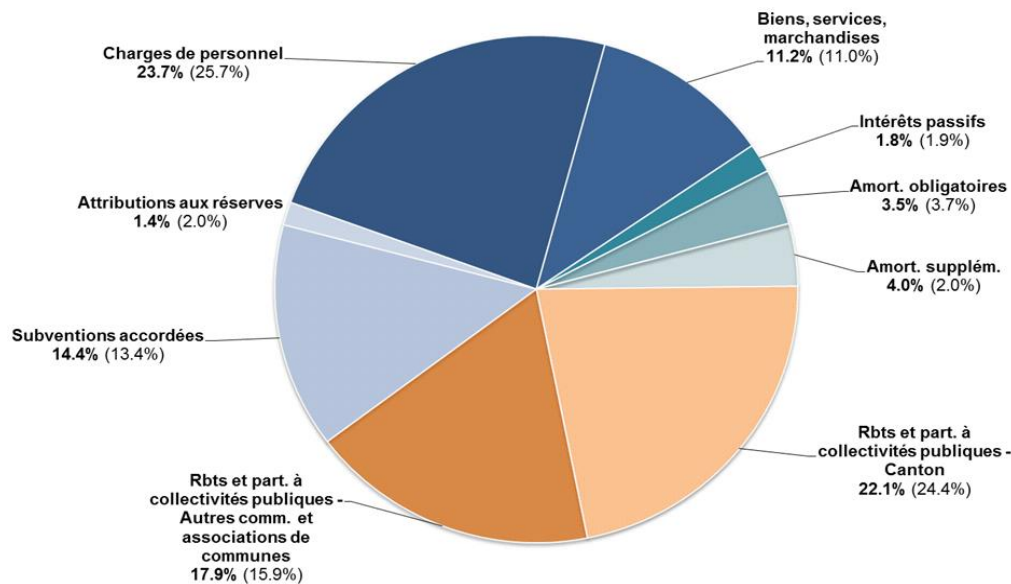
L'évolution des statistiques cantonales de l'impôt sur le revenu des personnes physiques montre, de 2010 à 2014, une croissance de 400'000 francs. M. OERTIG estime cela insuffisant, surtout en regard des investissements.

Quant à l'impôt sur le bénéfice, il est en recul pour les personnes morales. M. OERTIG attend avec impatience le résultat des statistiques de l'année 2015 pour vérifier si ce trend se maintient ou non. Il constate aussi la croissance des charges de l'aide sociale, qui découlent de l'application de la loi. Notre capacité d'investissement demeure faible, ce qui est malheureux. C'est un équilibre qu'il faut réaliser en permanence par rapport aux rentrées fiscales et aux investissements qui sont à réaliser.

Les écarts, dont certains sont importants, entre les comptes 2015, les comptes 2016 et le budget 2016, ils sont dus notamment à l'introduction du nouveau logiciel de gestion des salaires. En effet, M. OERTIG explique que seules les charges de l'employeur ont été enregistrées dans les comptes de fonctionnement, s'agissant des cotisations sociales (assurance maladie, accidents, LPP).

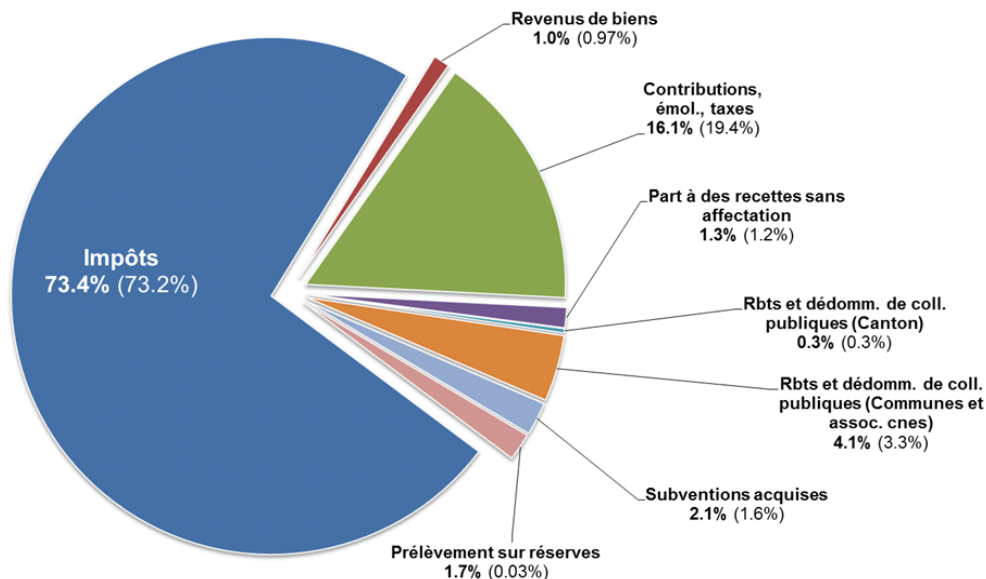


La répartition des charges de fonctionnement dans ces comptes 2016 se présente ainsi :

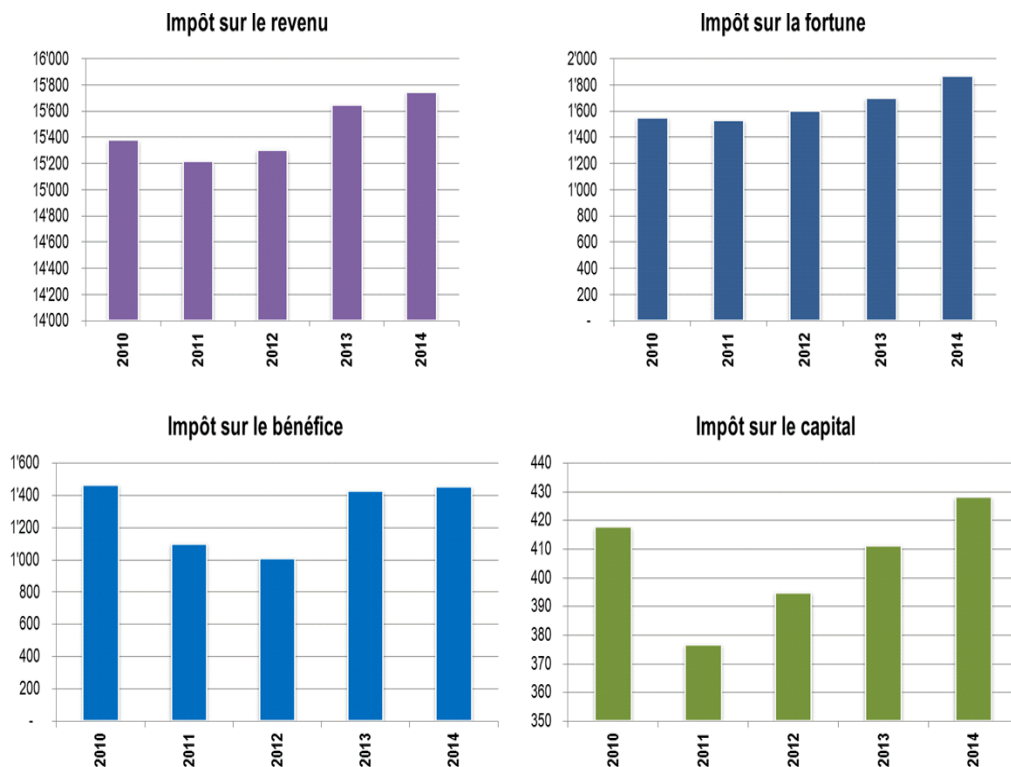


Ce graphique permet de constater que seulement le 35% des charges sont maîtrisables, tout le reste concerne des charges liées. Et encore, les charges concernant le traitement du personnel sont « semi-liées », puisqu'il existe des obligations contractuelles qu'on ne peut ignorer. La marge de manœuvre est relativement restreinte.

M. OERTIG commente ensuite la répartition des produits.

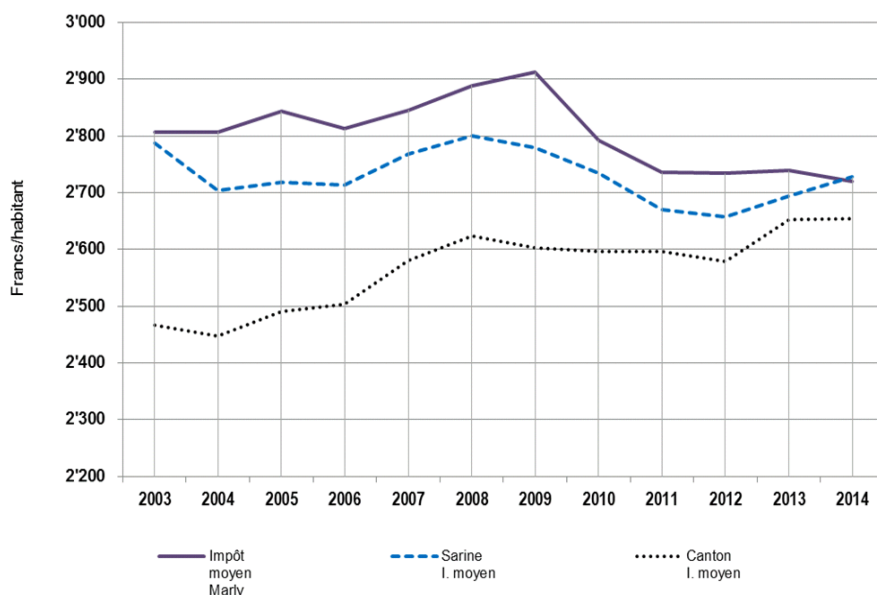


L'évolution des rendements fiscaux communaux est illustrée ainsi :



De 2013 à 2014, M. OERTIG constate une croissance intéressante de l'impôt sur le capital. Avec le développement du MIC, il espère que d'ici trois à quatre ans ce graphique sera encore plus encourageant.

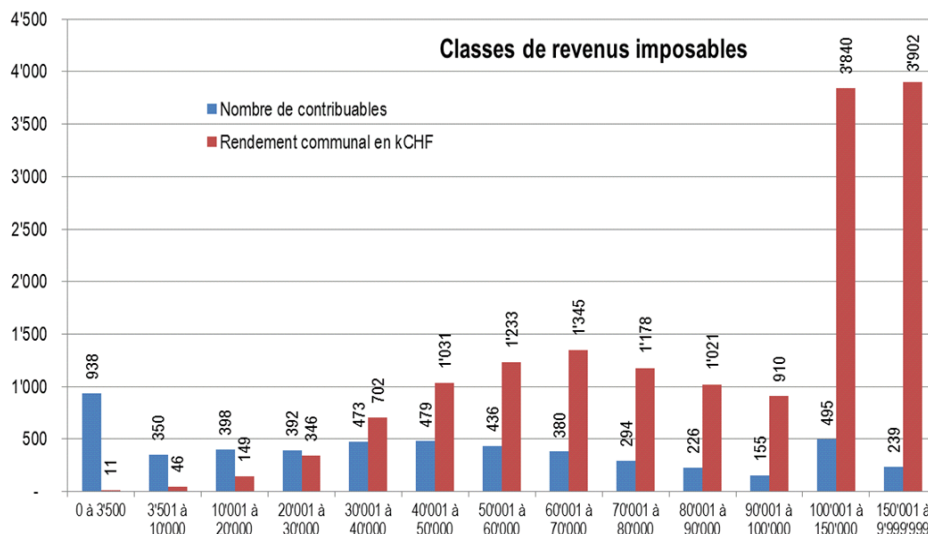
Il présente ensuite l'évolution du rendement de l'impôt de base (impôt sur le revenu et sur la fortune) des personnes physiques.



L'impôt moyen de Marly est en régression, celui de Sarine-Campagne progresse depuis 2011-2012 et celui du canton stagne depuis 2013.

Par rapport aux classes de revenus imposables, M. OERTIG souligne qu'il n'est pas question de faire de la ségrégation fiscale. Il vaut tout de même la peine d'analyser cette évolution de la situation fiscale pour les personnes physiques pour voir si on arrive à trouver et à freiner, voire à améliorer ces rentrées fiscales.

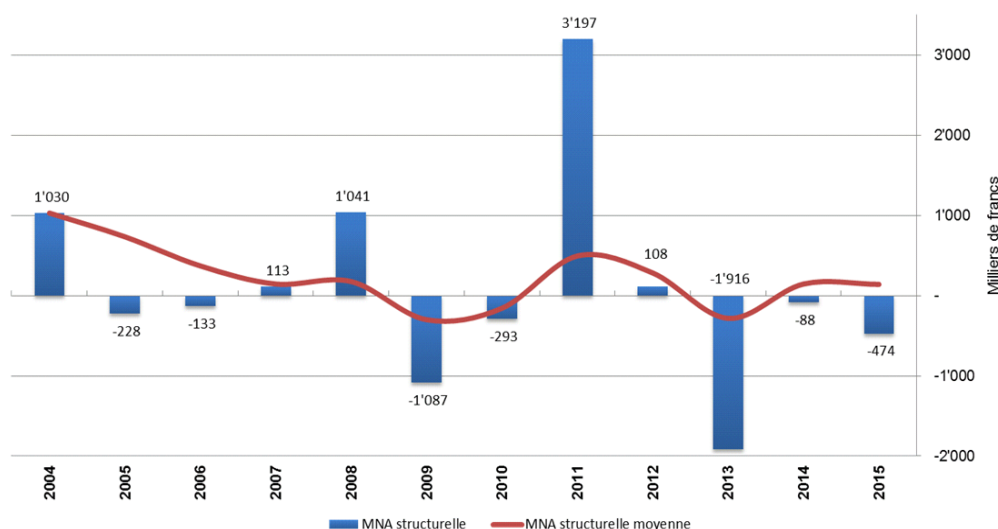
Impôts facturés année fiscale 2014 : **15,713 millions**



La tranche de revenu imposable de 90'000 à 150'000 francs concerne 1'115 contribuables, soit le 21,2%, contribuables qui payent pratiquement

9'700'000 francs d'impôt, ce qui représente 62%. Il est vrai qu'on est dépendant de ces bons revenus, mais M. OERTIG pense qu'il existe peut-être des pistes à explorer, notamment au niveau de l'aménagement du territoire, où effectivement la commune de Marly devra jouer ses atouts par rapport à l'attractivité de la commune. Ce n'est en effet pas nécessairement le coefficient d'impôt qui fait venir des personnes à Marly ; c'est surtout l'offre que l'on propose (écoles, transports publics, crèches etc.) qui est déterminante.

L'évolution de la marge nette d'autofinancement (MNA) a été plusieurs fois négative, ce qui n'est pas satisfaisant au niveau des investissements. Cela reste un outil indispensable de la planification financière qui va être revu.

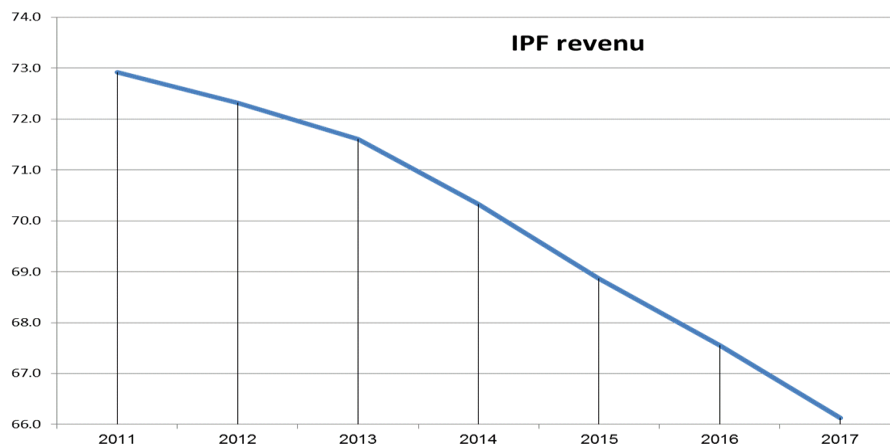


L'indice de potentiel fiscal (IPF), qui comprend tous les impôts, avec la contribution immobilière, montre que Marly, en 2011, était encore contributeur avec 103.37%. En 2017, avec un indice de 96.24%, elle devient bénéficiaire. M. OERTIG estime qu'il faut absolument pouvoir freiner cette descente inquiétante et, à nouveau, avoir le plaisir d'être contributeur.

Population Année N-2	Ressources			Besoins			Résultat net pour Marly	
	IPF	Montant	par habitant	ISB	Montant	par habitant		
		(930.462.00) si (+)			(930.462.01)			
		(930.362.00) si (-)						
2011	7'471	103.37	-210'716	-28.20	100.63	344'600	46.13	133'884.00
2012	7'579	102.13	-133'188	-17.57	100.43	311'850	41.15	178'662.00
2013	7'653	101.65	-104'126	-13.61	100.40	310'168	40.53	206'042.00
2014	7'729	100.56	-35'835	-4.64	100.73	315'550	40.83	279'715.00
2015	7'919	99.07	63'063	7.96	100.73	325'855	41.15	388'918.00
2016	8'095	97.30	192'277	23.75	101.12	350'537	43.30	542'814.00
2017	8'083	96.24	277'520	34.33	101.36	360'459	44.59	637'979.00



Quant à l'indice du potentiel fiscal (IPF) pour le revenu, il présente une courbe en chute libre. Marly est ainsi passé de 2011 à 73% pour arriver, en 2017, à 66%. Ce n'est pas non plus réjouissant.



M. OERTIG conclut en indiquant que l'exercice 2016 est certes réjouissant, mais il ne permet pas au Conseil communal de se reposer sur ses lauriers. Fort de ce constat, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter les comptes 2016.

Rapport de la Commission financière sur les comptes et le rapport de gestion de la commune de Marly pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016

***Rapport de la  
Commission financière***

En préambule, Mme Séverine LAGO, Présidente, indique que, selon la loi sur les communes, l'organe de révision est en charge du contrôle des comptes de la commune : il fournit un rapport à la Commission financière. Cette dernière prend ensuite position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

L'organe de révision a effectué son travail durant la période du 27 au 30 mars 2017. La Commission financière a reçu le rapport préliminaire (Management Letter 2016) mi-avril 2017. Ce rapport a été commenté aux membres de la Commission financière en date du 9 mai par M. Sottaz, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, diverses informations complémentaires ont été fournies et M. Sottaz a répondu de façon très satisfaisante à l'ensemble des questions posées.

Il est notamment ressorti de la discussion certains points sur lesquels une attention particulière du Conseil communal est souhaitée. Mme LAGO relève ainsi l'importance d'une mise en place optimale de nouveaux programmes.

Celle relative à l'introduction en 2016 du nouveau programme de salaires a été compliquée, ce qui a engendré une surcharge de travail pour l'administration et des risques d'erreurs. La Commission financière relève cependant avec plaisir la formation complémentaire des collaborateurs, formation réalisée en mai 2017, ce qui permettra un bon déroulement de l'utilisation de cet outil pour cette année. La Commission financière revient cette année encore sur le thème de la suppléance de fonction de l'administration financière et encourage le Conseil communal à mettre tout en œuvre pour que cette dernière soit finalisée. Finalement, la Commission financière se réjouit d'apprendre que le Service des finances prévoira à temps une planification permettant de réévaluer aussi bien le patrimoine financier que celui administratif. Car bien que cette réévaluation du bilan ne soit pas encore une exigence obligatoire, il est préférable, selon la Commission financière, d'anticiper ces démarches qui nécessiteront des forces vives pour leur réalisation. La Commission financière remercie d'ores et déjà le Conseil communal pour la planification à venir de ce projet.

Sur la base du rapport de révision et de l'entretien avec M. Sottaz, la Commission financière est convaincue que les comptes 2016 ont été tenus de manière précise et professionnelle. Cette position est en outre confortée par le dialogue ouvert et constructif que la Commission financière a eu avec le Conseil communal en date du 16 mai 2017.

### Comptes 2016

#### *Le compte de fonctionnement*

La Commission financière observe un excédent de produits de 228'184.45 francs, dû notamment à :

- des charges liées, inférieures aux données reçues des services extérieurs et plus particulièrement obtenues grâce aux efforts cantonaux en matière de mesures d'économies ;
- une bonne maîtrise des dépenses du Conseil communal.

Le concours de ces éléments a permis de dégager un résultat d'exercice positif tout en permettant, à nouveau cette année, des amortissements supplémentaires, qui sont de 1'398'935.15 francs. Ce montant intègre les 600'000 francs de prélèvement à la réserve constituée par les contributions de remplacement des abris de protection civile, prélèvement directement placé dans les amortissements. Ces amortissements supplémentaires permettront de tirer à la baisse, ces prochains exercices, les charges relatives aux amortissements obligatoires qui tendent à progresser logiquement en raison des investissements programmés.

On ne peut donc, à ce titre, que féliciter le Conseil communal. Toutefois, la Commission financière appelle à la prudence, ne pouvant pas encore à ce jour tabler sur une progression régulière des recettes fiscales et escomptant des charges de fonctionnement croissantes liées aux investissements planifiés.

#### *Le compte des investissements*

Un excédent de dépenses de 5'264'330.90 francs.

Cet excédent de dépenses est de 3.3 millions de francs inférieurs à celui de 2015, mais ne correspond qu'à 38% de celui budgétisé pour 2016 (à titre comparatif, en 2015, l'excédent de dépenses effectif correspondait à près de 50% du montant budgétisé). Les investissements, terminés à fin 2016, affichent un « manco » de 121'742 francs. Le montant disponible pour les investissements déjà votés jusqu'alors - à reporter en 2017 - s'élève ainsi à 7'615'907 francs.

#### *La dette communale*

Les investissements consentis pour l'école primaire de Marly Grand-Pré ont notamment affecté sensiblement la dette communale. Depuis 2013, celle-ci est en nette progression.

La dette nette communale s'élève ainsi, au 31 décembre 2016, à 37.47 millions de francs, correspondant à 3.85 millions de francs supplémentaires par rapport à fin décembre 2015 (nouvel emprunt de 5.9 millions de francs, montant auquel se déduisent les amortissements financiers).

#### *Conclusion*

La Commission financière propose d'accepter les comptes 2016 tels que présentés, ainsi que le rapport de gestion 2016.

Elle remercie le Conseil communal pour son travail et, plus particulièrement, le Conseiller communal en charge des finances, ainsi que le Chef du service des finances, pour leur engagement au quotidien, aux côtés des autres membres du Conseil communal, dans la poursuite, comme l'année précédente, de la maîtrise et du suivi des charges dites « non liées ».

Bien que le résultat de l'exercice passé soit cette fois-ci à nouveau dans les chiffres noirs, dans un contexte d'environnement fiscal volatil et d'importants investissements d'ores et déjà votés ou prévisibles à termes, elle encourage le Conseil communal à poursuivre son application au quotidien dans sa recherche d'économies au niveau des charges maîtrisables sans préjudice pour autant le service à la population.

Enfin, la Commission financière rappelle qu'en 2016 le plan financier n'a pas été mis à jour. Elle se réjouit de pouvoir en disposer pour l'étude des budgets 2018.

Comme la parole n'est pas demandée, la Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, **les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016.**

***Examen des comptes de fonctionnement et d'investissements***

### **Comptes de fonctionnement, résultats généraux - pages 1 à 3**

Pas de remarque.

#### **0. Administration - pages 4 à 6**

Pas de remarque.

#### **1. Ordre public - pages 6 à 8**

Pas de remarque.

#### **2. Enseignement et formation - pages 9 à 10**

Pas de remarque.

#### **3. Culture, loisirs, sports - pages 11 à 13**

Compte 30.300.00 – Jetons et frais de la commission culturelle (p. 11)

M. Claude BIELMANN (MV) souhaite connaître le détail des 1'400 francs mis dans les charges pour la période législative 2016-2021, puisque la commission culturelle n'a pas tenu de séance en 2016.

***Question de C. BIELMANN***

M. Eric ROMANENS répond qu'effectivement il n'y a pas eu de séance de la commission culturelle en 2016. Cependant, il relève que la Bourse aux jouets a généré quelques frais au départ. M. ROMANENS fournira le détail relatif à ce montant de 1'400 francs.

***Réponse du Conseil communal***

#### **4. Santé – pages 13 et 14**

Pas de remarque.

#### **5. Affaires sociales - pages 14 à 16**

Pas de remarque.

#### **6. Transports et communications - pages 16 à 18**

Compte 65.365.02 – Achat cartes journalières CFF & frais maintenance informatique et compte 65.436.00 - Vente de cartes journalières CFF (p.18)

M. Daniel MOLLARD (PS) constate qu'un montant de 123'575 francs 55 est indiqué à charge du compte 65.365.02, pour 3'664 cartes journalières. Pour la vente, c'est un immense résultat : 3'623 cartes sur 3'660, soit le 98,99%, ce qui correspond à plus de 7% d'augmentation de vente par rapport à 2015, pour un produit brut de 137'774 francs et net de 129'109 francs 55, après déduction de la TVA. Selon M. MOLLARD, ces chiffres prouvent que sa

***Intervention de D. MOLLARD***

demande d'augmentation du prix de vente des cartes journalières en décembre est justifiée. En effet, en 2017, en calculant le prix de 8 abonnements à l'ancien prix pour 9 mois et 3 mois au nouveau prix, plus les 2 abonnements à 14'000 francs, M. MOLLARD parvient à un prix coûtant de 135'800 francs. Comme cela ne couvre plus l'achat des abonnements, Il prévoit une perte pour 2017. M. MOLLARD demande au Conseil communal de prévoir une augmentation du prix de vente des cartes journalières pour 2018, afin d'éviter un déficit sur ces abonnements.

M. Jean-Marc BOECHAT indique que cette augmentation est d'ores et déjà prévue et arrivera dès que des chiffres précis seront connus.

***Réponse du  
Conseil communal***

### **7. Protection et aménagement environnement - pages 18 à 21**

Pas de remarque.

### **8. Economie - pages 21 et 22**

Pas de remarque.

### **9. Finances et impôts - pages 22 à 24**

Pas de remarque.

### **Compte de fonctionnement 2016 par natures - pages 26 à 29**

Pas de remarque.

### **Comptes des investissements, récapitulatif - page 31**

Pas de remarque.

### **Comptes des investissements, détails - pages 32 à 36**

Pas de remarque.

### **Bilan au 31 décembre 2016 - pages 38 et 39**

Pas de remarque.

### **Liquidités - page 40**

Pas de remarque.

### **Etat des dettes à moyen et long terme - page 41**

Pas de remarque.

### **Engagements conditionnels ou garanties au 31 décembre 2016 - page 42**

Pas de remarque.

### **Etat des investissements à fin 2016 – pages 44 à 48**

Pas de remarque.

La Présidente soumet au vote les comptes 2016 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés.

***Intervention de la  
Présidente***

***A l'unanimité, les comptes 2016 de fonctionnement et d'investissements sont approuvés, tels que présentés.***

La Présidente passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, **le rapport de gestion 2016.** *Examen du rapport de gestion*

**Chapitre 1 – Administration générale, information, gestion du patrimoine et agglomération – pages 12 à 28**

Pas de remarque.

**Chapitre 2 – Affaires sociales, santé publique et petite enfance – pages 29 à 39**

Pas de remarque.

**Chapitre 3 – Culture, sports, loisirs, jeunesse, sociétés et bibliothèque – pages 40 à 60**

Pas de remarque.

**Chapitre 4 – Ordre public – pages 61 à 78**

Pas de remarque.

**Chapitre 5 – Eaux, épuration, cours d'eau – pages 79 à 90**

Pas de remarque.

**Chapitre 6 – Enseignement et formation - pages 91 à 99**

M. Robert GIRARDIN (PS), en son nom et en celui de M. Claude BAYS (PDC), indique qu'avec l'entrée en vigueur, en 2015, de la nouvelle loi scolaire cantonale et son règlement d'application au 1<sup>er</sup> aout 2016, le fonctionnement des écoles primaires du canton se trouve modifié. Certains membres du Conseil général avaient demandé, il y a une année, ce que la commune de Marly était en train de mettre en place pour respecter l'esprit de cette nouvelle loi, le but étant de permettre aux responsables d'établissement d'accomplir leur mission dans un contexte motivant et conforme à ce que le législateur a prévu.

Lors de la séance d'automne 2016, le Conseil communal avait précisé qu'un groupe de travail devait être constitué pour que les besoins des uns et des autres puissent s'exprimer et finalement aboutir à une gestion harmonieuse des établissements scolaires primaires de Marly.

A ce jour, à la lecture du rapport de gestion 2016, M. GIRARDIN et M. BAYS ne sont pas parvenus à déceler les avancées de ce groupe de travail. Tout au plus constatent-ils par exemple que la commune continue à gérer les flux d'effectifs et les statistiques. S'agit-il d'un doublon de ce que les responsables d'établissement ont à gérer avec le logiciel PRIMEO ou s'agit-il de prévisions démographiques utiles à d'autres fins ?

*Questions de  
R. GIRARDIN*

Y a-t-il d'autres domaines doublement assumés pendant la période de transition ? Si oui, est-il possible d'imaginer des synergies dans un proche avenir ou éviter un travail fait à double ?

Alors que la loi cantonale parle de « veiller au bon fonctionnement des établissements scolaires », le rapport parle lui de « supervision ». Qu'entend-on par ce terme ? Sous-entend-il que des ressources sont allouées à cet élément ?

La commune assume également la supervision du personnel enseignant communal. Parle-t-on ici du maître d'éducation physique ?

Il est mentionné également une collaboration dans le cadre des processus lors des engagements du personnel enseignant cantonal. S'agit-il ici de la voix facultative, consultative prévue pour les exécutifs communaux ?

De manière plus générale, la commune estime-t-elle à présent avoir mis en place toutes les conditions matérielles et administratives au sens des recommandations cantonales idoines permettant aux responsables d'établissement d'exercer leur tâche dans les meilleures conditions possibles ?

M. GIRARDIN souhaite obtenir des éclaircissements dans ces domaines.

En ce qui concerne l'enseignant communal, Mme Françoise SAVARY répond qu'il s'agit bien du maître de sport. Pour le soutien administratif aux responsables d'établissement, elle indique que l'analyse vient de se terminer. Elle a été débattue au Conseil communal et Mme SAVARY donnera des informations à ce sujet dans le point « informations du Conseil communal » ci-dessous. Elle précise que la commune de Marly a investi dans le programme Academy Manager et continue de travailler avec ce programme, puisque les communes ont l'obligation de tenir un effectif à jour. Quand le canton aura fait une passerelle pour travailler avec PRIMEO, la commune l'utilisera. Pour le moment, seule la Ville de Fribourg a pu obtenir une passerelle par rapport à son programme de gestion. Au sujet de la collaboration dans le cadre des processus lors des engagements du personnel enseignant cantonal, Mme SAVARY indique qu'il s'agit bien d'une voix consultative. Les communes ont le choix de participer ou non. Avec les communes de Villarsel-sur-Marly et de Pierrafortscha, Marly a décidé de participer à ces engagements. Cela se fait en accord avec les responsables d'établissement qui mènent la discussion. La commune peut donner un préavis ou discuter avec le responsable d'établissement, mais au final c'est bien ce dernier qui décide.

**Réponses du  
Conseil communal**

**Chapitre 7 – Edilité, forêts et sentiers, cimetière – pages 100 à 104**

Pas de remarque.

**Chapitre 8 – Finances et impôts – pages 105 à 116**

Pas de remarque.

**Chapitre 9 – Aménagement du territoire, constructions, environnement, transports et énergie – pages 117 à 120**

Pas de remarque.

La Présidente soumet au vote le rapport de gestion 2016 tel que présenté.

***Intervention de la Présidente***

***C'est à l'unanimité que le rapport de gestion 2016 est accepté par le Conseil général.***

***Décision***

***Au vote final, le message 03-17 relatif aux comptes 2016 et au rapport de gestion 2016 est accepté à l'unanimité.***

***Décision***

Mme Line WIDMER-COMMENT profite de ce moment pour remercier le Conseil communal, plus particulièrement M. OERTIG, pour l'excellente présentation et la tenue de ces comptes. Il y a quelque temps, M. OERTIG avait fait une petite démonstration d'une personne à vélo qui grimpeait une montagne ; Mme WIDMER-COMMENT souhaite qu'elle soit bientôt parvenue en haut de cette montagne. Un grand merci également à la Commission financière pour l'analyse effectuée. La Présidente a en effet entendu que les échanges entre le Conseil communal et la Commission financière étaient très bons.

***Intervention de la Présidente***

Le Conseil communal est applaudi par l'assemblée.

**4. Proposition du Parti socialiste concernant la constitution d'une commission de fusion**

Mme Line WIDMER-COMMENT rappelle que, lors de la dernière séance, le Groupe socialiste avait proposé la constitution d'une commission de fusion. Le Bureau a accepté cette proposition, raison pour laquelle elle est présentée ce soir. La Présidente indique avoir reçu aujourd'hui du Parti socialiste une proposition de constitution de cette commission avec des buts. Cette dernière proposition sera donc traitée par le Bureau, si le Conseil général accepte la constitution de cette commission.

***Intervention de la Présidente***

M. Sylvain GRANDJEAN (PS) rappelle que, durant l'ancienne législature, une première démarche exploratoire a sondé le terrain de la fusion par des rencontres entre les exécutifs de Marly, Villars-sur-Glâne et Fribourg. Ce processus se voulait rapide et a apporté des enseignements intéressants au sein des Conseils communaux respectifs. Malheureusement, population et élus n'ont eu droit, par voie de presse interposée, qu'aux éclats des

***Intervention de S. GRANDJEAN***



querelles de certains magistrats. Un triste spectacle, doublé d'encore plus de confusion et qui n'a jamais conduit à un début de réflexion.

Aujourd'hui, une seconde démarche, d'avantage tournée vers la population, vise à créer une assemblée constitutive dès cet automne. Après une élection populaire probablement en septembre prochain, Marly devrait avoir, sauf erreur, quatre représentants sur une quarantaine de membres au total. Cette assemblée sera le creuset où des demandes et des propositions seront débattues. Il faudra parfois croiser le fer pour faire entendre la voix de Marly dans la rédaction de cette convention de fusion. Et ce processus devrait aboutir en 2020 à une proposition qui sera soumise à votation populaire.

Tout cela est fort intéressant, mais reste plutôt vague, et ce n'est pas faute d'avoir cherché des renseignements. Les délais sont courts et tout cela va aller très vite. M. GRANDJEAN craint que, dans cette précipitation, la richesse et la diversité de la population marlinoise peine à se faire entendre. Le processus de l'assemblée constitutive est déjà lancé, mais il se demande toujours :

- Qu'est-ce que Marly peut mettre dans la corbeille de la fusion et surtout que veut-elle y trouver ?
- Comment et sur quels critères seront choisis nos 4 délégués à la constituante ?
- Quels seront les grands thèmes que nos 4 mercenaires vont mettre en avant et défendre face aux autres communes du Grand Fribourg dans l'élaboration de cette convention?

Il manque véritablement un espace à Marly pour débattre de ces questions et de tous les aspects que peut couvrir une convention de fusion. Un espace où les inquiétudes et les aspirations de la population peuvent s'exprimer et être prises en compte. Un espace enfin qui puisse rassembler un consensus et formuler des propositions concrètes.

Cet espace, c'est précisément ce qu'une commission de fusion peut apporter. Un organe légitime qui accompagne dans leurs réflexions autant le Conseil communal que les futurs délégués marlinois à la constituante. Elle pourrait également informer régulièrement le Conseil général de l'avancement des travaux. Et très concrètement, une des premières activités de cette commission de fusion pourrait être de proposer une liste de candidats en vue des élections de cet automne, pour la création de l'assemblée constitutive.

Ce projet de constituante est ambitieux et important pour toute la région fribourgeoise. Il est crucial que Marly dispose des moyens adaptés, car le travail ne manquera pas et il faudra aller vite.

En conclusion, la création de cette commission de fusion est aussi urgente que nécessaire, et M. GRANDJEAN invite l'assemblée à soutenir cette proposition.

**Mme Line WIDMER-COMMENT soumet au vote la proposition de constitution d'une commission de fusion, telle que présentée par le Parti socialiste, qui est acceptée par 27 voix contre 14, et 2 abstentions.** *Décision*

**5. Elections à la présidence et à la vice-présidence, allocutions de la Présidente sortante et de la Présidente élue**

Une fois n'est pas coutume, Mme WIDMER-COMMENT informe que le tournoi à la Présidence et à la Vice-Présidente n'a pas été arrêté en début de législature. Les partis disposaient d'un délai au mardi 19 mai pour se manifester, suite à des propositions qui sont arrivées des différents groupes. Voici donc le résultat qui en ressort, d'entente avec les différents partis :

*Intervention de la Présidente*

**Législature 2016-2021**

	2016	2017	2018	2019	2020
Présidence	PDC	UDC	PLR	PS	PDC
Vice-présidence	UDC	PLR	PS	PDC	

Ceci est une information, il n'y a pas de vote par rapport à ce tournoi.

➤ **Election à la Présidence**

*Intervention de D. MAGES*

Au nom du groupe UDC, M. Dimitri MAGES a le plaisir de présenter la candidature de M. Jean-Luc HUMBERT.

M. HUMBERT a 48 ans, est marié et père de deux jeunes adolescents. Il habite à Marly depuis l'âge de 3 ans et est responsable d'exploitation dans une entreprise de la région. Il est actif au sein des pompiers en tant que Premier Lieutenant, mais également en tant que Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers. Actuellement Vice-Président du Conseil général, M. HUMBERT est membre de la Commission d'aménagement, du territoire, des transports et de l'énergie et du Conseil de l'agglomération.

***Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat, la Présidente proclame élu tacitement M. Jean-Luc HUMBERT (UDC), en tant que Président du Conseil général.*** *Résultats*

***L'assemblée félicite le nouvel élu.***

➤ **Election à la Vice-Présidence**

**Intervention de  
C. CLEMENT**

Au nom du groupe PLR, Mme Claudia CLEMENT présente la candidature de M. Vincent ADAMO, âgé de 43 ans, marié et père de trois enfants. Il est né à Marly et y a toujours habité. M. ADAMO, chimiste de profession, travaille actuellement en recherches et développements dans une entreprise pharmaceutique située près de Lausanne. Il fait également partie du bataillon des sapeurs-pompiers de Fribourg comme expert scientifique dans le groupe de mesures. M. ADAMO pratique régulièrement du sport, et plus particulièrement le badminton au sein du club de Granges-Paccot dont il est le vice-président depuis 12 ans. M. ADAMO est actuellement membre de la Commission des naturalisations.

**Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat, la Présidente proclame élu tacitement M. Vincent ADAMO (PLR), en tant que Vice-Président du Conseil général.**

**Résultats**

**L'assemblée félicite le nouvel élu.**

➤ **Allocutions de la Présidente sortante et du Président élu**

**Allocution de  
la Présidente sortante**

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente sortante, déclare :

*« Il y a un peu plus d'une année, dans cette salle, nous nous sommes fait assermentés et de nombreux Conseillers généraux commençaient une toute nouvelle fonction, comme certains Conseillers communaux. J'espère que, pour vous, cette année a été riche en découverte et que l'envie de continuer est toujours bien présente.*

*Je vous parlais, dans mon discours, de la croissance du bambou. Que beaucoup de choses se passaient de façon souterraine pendant de nombreuses années avant d'éclore, comme la gestion et les projets de notre commune, qu'un travail et un soin en profondeur permettent des projets mûris et une vision sur le long terme. Et effectivement, en étant à la Présidence, on se rend compte que beaucoup de choses se passent, que le Conseil général n'est en fait que l'aboutissement des dossiers. Et voilà qu'un projet, après avoir mûri quelques années, sort de terre, tel le bambou :*

- *le pré Zurthanen en est vraiment le meilleur exemple !*
- *la fusion : un thème qui nous tiendra en haleine ces prochains mois.*
- *la route d'accès Marly-Matran.*
- *le MIC.*

*Et tout ce qui se fait de manière dira-t-on « souterraine », comme*

- *les finances de la commune : un travail de titan a déjà été fait et les résultats sont là, merci. Mais il faut continuer à être vigilant et se poser les bonnes questions.*
- *les bâtiments communaux, les différents quartiers, et entre autre le Parc des Falaises.*

*Lors des séances, je me suis mise à disposition et j'ai passé une année très riche. Certes il faut être bien prêt, pouvoir réagir aux interventions pas prévues du protocole, comme les modifications de termes dans le PV, les termes techniques, l'utilisation de termes tels : DDP -GROME – Pal – PAD, les ajouts ou modifications de vote, les modifications de règlements, les comptages et recomptages, un ordre de proposition ... Aïe aïe aïe, c'est là qu'une petite pensée me venait en me disant « ce que je serais mieux avec mon groupe » !*

*On peut être prêt certes, mais il faut dire que c'est ce côté réactif qui m'a beaucoup plu.*

*Lors des sorties, du Bureau et du Conseil général, ou lors de la visite du MIC, j'ai eu beaucoup de plaisir à connaître de nouvelles personnes.*

*Pour terminer, je vous remercie pour les échanges et l'attitude de chacun lors des séances du Conseil général, que ce soit entre les Conseillers généraux ou entre les Conseiller généraux et communaux.*

*J'y ai trouvé beaucoup de respect et des Conseillers prêts, les questions portaient sur l'essentiel. MERCI.*

*Je félicite Jean-Luc Humbert pour l'accession à ce poste et je te souhaite autant de plaisir que j'en ai eu, quelques heures de sommeil en moins avant les séances tu en auras sûrement, mais regarde, on en sort vivant !*

*Comme promis, j'ai quelques documents à te remettre mais pas des classeurs.*

*Bravo aussi à Vincent pour ton élection.*

*Avec tous ces bambous qui vont pousser, les séances seront bien remplies, ce ne sera plus moi aux commandes, mais n'oubliez pas de profiter des bons moments*

*Une année, c'est comme si c'était hier ».*

Mme Line WIDMER-COMMENT passe ensuite la parole au Président élu,  
M. Jean-Luc HUMBERT :

**Allocution du  
Président élu**

*« Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer toute ma gratitude pour cette élection, ainsi que pour la confiance que vous me témoignez.*

*Nous avons à réaliser maintenant le plus beau défi que notre humanité ait jamais eu à relever au cours de son histoire : arrêter nos propres programmes d'autodestruction et transformer la société par une évolution de l'art de vivre. Soyez le changement que vous souhaiteriez voir dans le monde !*

*Cette citation de Gandhi résume bien les défis qui nous attendent avec bientôt 8200, c'est le nombre d'habitants que compte notre commune, c'est autant de monde à contenter, je dirais plutôt à essayer de contenter. Pas toujours évident vu le grand nombre de personnes et la diversité des domaines, que ce soit dans les transports et la mobilité avec la route Marly-Matran ou le réaménagement de la route de Fribourg. Dans celui des constructions avec la zone du MIC et celui du Parc des Falaises. Dans celui tout aussi indispensable qu'est le bien-être à Marly. Le bien-être pour moi, c'est une charge fiscale pas trop élevée mais qui permette tout de même de maintenir nos structures tant en matière sportives, des loisirs, de l'éducation et de l'entretien de notre village. Donc, nous avons du pain sur la planche et je pense qu'en travaillant tous ensemble nous serons plus forts que si chaque personne le ferait individuellement.*

*En tant que nouveau Président, je souhaite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que les séances du Conseil général continuent de se dérouler comme cette année, de manière conviviale et respectueuse. Je conclus en vous remerciant de votre écoute et de la confiance que vous me témoignez».*

M. Jean-Pierre HELBLING adresse ses remerciements et ceux du Conseil communal à la Présidente sortante de la manière suivante :

***Intervention du  
Conseil communal***

*« Il y a une année, suite à la séance constitutive du Conseil général qui mettait en place les nouvelles autorités législatives découlant des élections du 28 février 2016, Mme Line Widmer-Comment accédait au perchoir et succédait ainsi à M. Lionel Walter qui avait présidé le législatif durant la dernière année de l'ancienne législature.*

*Mme Widmer-Comment est enseignante à l'école de Marly Cité et fait partie de plusieurs sociétés dans lesquelles elle est très engagée. Elle a conduit les débats avec compétence et n'a pas hésité à intervenir lorsque des comportements contraires au règlement et au bon déroulement des séances étaient constatés. Elle a mis en exergue doigté et écoute, mais aussi fermeté, trois qualités essentielles pour la conduite des débats. Mais grâce à son expérience d'enseignante où elle a toujours prôné le respect dans ses*

classes, Mme Widmer-Comment a pu mener à bien sa tâche de présidente sereinement. Son mandat de présidente l'a appelée à participer à plusieurs manifestations et elle a ainsi pu découvrir la richesse de notre vie associative.

Madame la Présidente, chère Line, tu es parvenue au terme de ton mandat présidentiel. Ton émotion, bien légitime, prouve combien tu as pris ta tâche à cœur. Au nom du Conseil communal, il me reste à te remercier pour ta collaboration avec tout le Conseil communal, en particulier avec notre secrétaire général Luc Monteleone, son adjointe Isabelle Hemmer, notre secrétaire Martine Bozier et tous les membres du secrétariat général ainsi que pour ton engagement en faveur de la population marlinoise. En remerciements, le Conseil communal a le plaisir de te remettre une petite attention.

J'aimerais bien entendu aussi féliciter le nouveau Président du Conseil général, Monsieur Jean-Luc Humbert, et lui souhaiter beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat présidentiel. A lui aussi, le Conseil communal a le plaisir de lui remettre une petite attention en lui souhaitant plein succès dans sa nouvelle fonction.

A la vice-présidence, vous avez élu M. Vincent Adamo. Félicitations donc à M. Adamo. Le nouveau Vice-Président a maintenant une année pour se familiariser avec la préparation des séances pour reprendre les rennes dans une année. Nous lui remettrons également un petit cadeau.

Madame la Présidente sortante, Monsieur le Président élu, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux encore félicitations aux nouveaux élus. Pour fêter comme il se doit ces élections, après la séance, et comme le veut la tradition, vous êtes cordialement invités à une verrée en compagnie du public et des représentants de la presse ».

## **6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**

### **– Appartements pour seniors au Pré Zurthanen**

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que les travaux de construction des appartements pour seniors sur le Pré Zurthanen ont débuté durant la semaine du 8 mai. Il s'agissait tout d'abord de dévier conduites d'eau et sources se trouvant sur ce site. Les travaux de construction proprement dits pouvaient alors commencer. Les prochaines étapes pour la commune seront de peaufiner les détails de finition des locaux de la crèche et de l'accueil extrascolaire. Le raccordement à la centrale de chauffage à bois de l'école

***Intervention du  
Conseil communal***

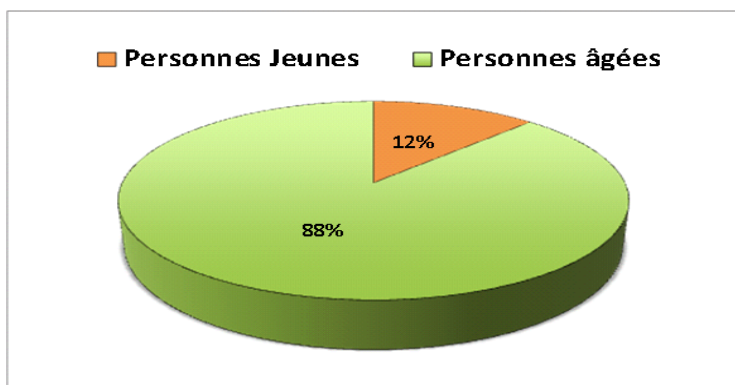
de Marly Cité a été finalisé et, par la même occasion, la résidence des Epinettes pourra également se greffer sur ce raccordement.

Le calendrier prévu pour cette construction est le suivant : il faut compter avec une durée du chantier d'environ 2 ans. Le rez-de-chaussée (les locaux de la crèche et l'accueil extrascolaire) devrait être disponible pour la rentrée scolaire 2019, alors que les appartements devraient être mis à disposition dès octobre 2019. A ce jour, M. HELBLING indique que l'intérêt pour de tels appartements est considérable puisque plus de 100 demandes de location sont déjà parvenues à la commune pour 40 appartements.

– **Marly Mobile**

M. HELBLING précise qu'actuellement la commune dispose de deux véhicules pour ce service : une voiture totalement électrique et un rickshaw à assistance électrique. En ce qui concerne la voiture, il donne quelques statistiques de son utilisation depuis son entrée en service :

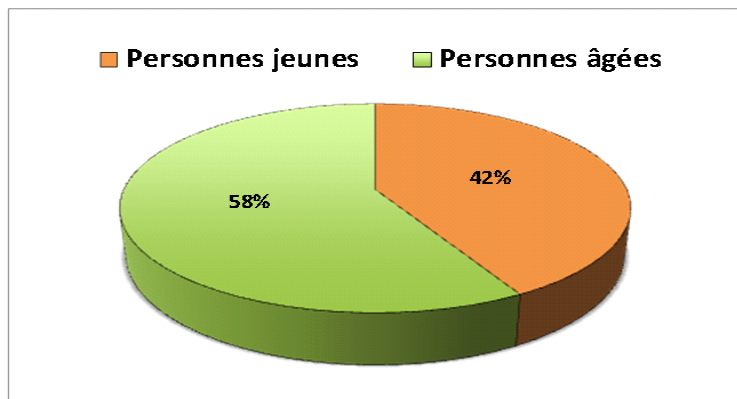
	Personnes Jeunes	Personnes âgées	Total
En nombre	58	410	<b>468</b>
En %	12.39	87.61	



Marly Mobile a effectué 468 courses, sur neuf semaines, Lorsque l'on sait que, pour toute l'année passée, avec deux véhicules, ce sont 1'312 courses qui ont été faites, M. HELBLING se réjouit du départ pris par le service Marly Mobile. Il relève que les personnes âgées utilisent régulièrement ce service, de semaine en semaine.

En ce qui concerne le rickshaw, M. HELBLING indique qu'il circulera probablement jusqu'à l'été. Il donne également quelques statistiques sur ce service :

	Personnes jeunes	Personnes âgées	Total
En nombre	26	36	62
En %	42	58	



Le rickshaw a quant à lui effectué 62 courses, sur cinq semaines. M. HELBLING souligne encore que les personnes âgées ont quelques craintes sur ce vélo, ont peur de tomber.

Sur la sollicitation des chauffeurs, qui ont indiqué avoir beaucoup de demandes dans des créneaux d'heures où ils ne circulent pas, M. HELBLING informe que l'horaire a été modifié, dès le 1<sup>er</sup> juin, de la manière suivante : du mardi au vendredi, de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ; le samedi, de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00. Bien entendu, ces horaires pourront encore être adaptés si le besoin s'en fait sentir.

- **Appui administratif aux responsables d'établissement**

***Intervention du  
Conseil communal***

Comme elle l'avait annoncé en fin d'année 2016, Mme SAVARY donne quelques informations relatives aux travaux en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle législation scolaire (fonction de responsable d'établissement et fonctionnement du service des écoles).

Le dicastère s'est consacré à l'examen de cette question en menant son analyse et ses réflexions lors de quatre séances de travail réunissant le secrétaire général, M. Luc MONTELEONE, la responsable du service des écoles, Mme Véronique MARCHON, les responsables d'établissement, Mme Stéphanie COTTING et M. Frédéric PERROUD, et Mme SAVARY, selon l'agenda ci-dessous :

- 17 octobre 2016 : présentation des activités du service des écoles et recensement des demandes des responsables d'établissement ;
- 14 novembre 2016 : suite du recensement des demandes des responsables d'établissement ;
- 5 décembre 2016 : présentation d'un tableau récapitulatif aux responsables d'établissement et dernières remarques ;



- 13 février 2017 : présentation d'une proposition aux responsables d'établissement.

En parallèle, deux séances de coordination et d'analyse (les 28 novembre 2016 et 23 janvier 2017) tenues au niveau communal ont permis de croiser les données entre le fonctionnement existant et la teneur du cahier des charges des responsables d'établissement.

On le voit, c'est donc bien dans le cadre d'une interaction directe avec les responsables d'établissement que l'état des lieux de leurs attentes a été dressé. En particulier, ces discussions ont mis en évidence leur réelle préoccupation quant à la charge administrative propre au suivi des élèves, à plus forte raison dans la perspective du déploiement du concept de l'enseignement spécialisé.

La solution envisagée au terme de ces échanges et réflexions, et présentée aux responsables d'établissement en février, était celle d'octroyer un soutien administratif à hauteur de 10% par établissement, sous forme d'un mandat confié prioritairement à un enseignant, sans exclure toutefois une autre formule.

Un premier rapport dans ce sens a été soumis au Conseil communal en date du 2 mai 2017 ; le Conseil a décidé alors de rencontrer l'Inspectrice, en date du 10 mai 2017.

Le 3 mai, la DICS nous adressait, par courrier électronique, le cadre qu'elle entend poser à l'égard des communes en matière de soutien administratif aux responsables d'établissement.

Sur cette base, il apparaît que toutes les tâches administratives réalisées jusqu'ici par le service des écoles restent entièrement à assumer par ce dernier ; seule la responsabilité d'une partie d'entre elles passe dans le champ direct des responsables d'établissement.

Pour rappel, le service assume, outre les tâches relevant du domaine strictement communal, un important soutien logistique aux établissements scolaires. Il est un organe de gestion administrative et de coordination dont une part des activités contribue au bon fonctionnement des établissements et du cercle scolaire, notamment par l'exécution de nombreuses tâches administratives, ceci dans les limites des compétences dévolues aux communes.

Dans sa fonction, le responsable d'établissement assume de son côté la gestion pédagogique et administrative de l'établissement dont il a la charge. C'est dans ce cadre, en particulier au vu du transfert de tâches et responsabilités de l'Inspectorat vers les responsables d'établissement (suivi

des élèves, décisions relatives aux mesures d'aide, sanctions disciplinaires, gestion RH du corps enseignant.....) que la demande de soutien administratif se décline. Il s'agit bien d'un appui administratif supplémentaire pour répondre aux besoins des responsables d'établissement, qui découlent des nouvelles tâches et responsabilités qui leur ont été tout récemment attribuées dans les domaines pédagogiques et de gestion des ressources humaines.

C'est ce constat qui ressort également de la rencontre du 10 mai avec l'Inspectrice. Cette dernière a confirmé que la solution d'un soutien administratif sous la forme proposée est bonne, en relevant toutefois l'impossibilité de confier ce mandat à un enseignant, pour des raisons juridiques notamment. La personne en charge de ce mandat relèvera du personnel communal et sera rattachée au service des écoles. L'Inspectrice a confirmé aussi que le contenu envisagé pour ce mandat, à savoir l'exécution des tâches administratives découlant de la gestion pédagogique (mesures en lien avec les élèves) et de la gestion RH du corps enseignant est une formule judicieuse.

Le Conseil communal se propose de concrétiser l'octroi de ce mandat dès début septembre. Mme SAVARY souhaite encore ajouter que la DICS s'est réorganisée et il en découle plus de charges pour les communes. Le processus a été mis en œuvre avant qu'il soit consolidé et il en ressort des zones grises qui ne sont pas encore clarifiées. La commune de Marly avance en accord avec les RE et l'Inspectrice, tout en sachant qu'il faudra par la suite réadapter les zones qui ne sont pas encore suffisamment élaborées.

## **7. Divers**

### **– Commission des affaires culturelles**

M. Eric ROMANENS désire apporter un complément d'information sur la question posée par M. Claude BIELMANN (MV). En 2016, M. ROMANENS précise qu'il y a quant même eu une, voire deux séances de commission des affaires culturelles, avant la fin de la législature précédente.

### **– Marly Folies**

M. ROMANENS rappelle que les 2, 3 et 4 juin prochain auront lieu, sur le site du MIC, les Marly Folies. La commune participe activement, dans la mesure de ses moyens, à soutenir l'organisateur.

***Intervention du  
Conseil communal***

Lors de l'apéritif officiel du dimanche, M. ROMANENS annonce que certains Conseillers communaux se mettront à l'art pictural pour essayer de créer une fresque.

– **Open de Marly**

Durant les vacances d'été, du 12 au 23 juillet 2017, aura lieu l'Open de Marly de Tennis, dans sa 40<sup>ème</sup> édition. Là aussi, M. ROMANENS invite l'assemblée à soutenir les sportifs qui y participent et également le club organisateur.

La parole n'étant plus demandée, Mme Line WIDMER-COMMENT adresse **Clôture** ses remerciements aux membres du Conseil général et du Conseil communal, à Mme BOZIER et à M. MONTELEONE, à Mme et M. BUSSARD pour la mise en place de la buvette et pour la préparation de l'apéritif, à l'édilité.

Mme WIDMER-COMMENT souhaite à tous une bonne fin de soirée et de belles vacances ensoleillées.

La Présidente clôt la séance à 21h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Line WIDMER-COMMENT

Luc MONTELEONE